

Le PAV

ACACIAS
Concertation

CHARTRE DE CONCERTATION

Image : Atelier Marion Talagrand



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

PÉRIMETRE



UNE VISION D'AVENIR POUR UN QUARTIER EN MUTATION

La démarche de concertation Acacias est l'opportunité d'apporter propositions et idées pour les espaces ouverts du futur quartier des Acacias, situé dans le grand projet urbain Praille Acacias Vernets (PAV).

Le quartier des Acacias offrira à terme des espaces ouverts variés comme le parc linéaire de l'Aire, la Place Triangulaire et le Parvis de l'école et il s'agit aujourd'hui de les imaginer. Les quartiers de demain doivent proposer un cadre permettant à la vie locale de s'y développer, mais aussi créer des continuités écologiques et offrir des îlots de fraîcheur. Ce quartier se veut vivant et inclusif. Nous vous invitons ainsi à réfléchir à toutes les facettes du vivant, qu'il soit végétal, animal ou humain.

Cette démarche de concertation focalisée sur les espaces ouverts se déroulera en quatre temps : la prise de contact, la formulation d'objectifs, la formulation de recommandations et la restitution. Elle vise à enrichir la charte des espaces publics en cour d'élaboration qui accompagnera le Plan Localisé de Quartier (PLQ).

DES HABITANTS, CITOYENS ET EXPERTS

L'avantage d'une concertation est clair : les habitants et les usagers sont impliqués dans la planification.

- Les habitants et les usagers du quartier sont les acteurs centraux de la concertation. Ils expriment leurs points de vue et leurs propositions. Leur force, c'est leur « expertise d'usage »
- Les milieux associatifs jouent le rôle de relais auprès de la population. Souvent plus au courant des processus de projet, leur démarche ne se substitue pas à celle des citoyens, mais la complète
- Les propriétaires des parcelles et des bâtiments sont évidemment concernés puisque la démarche porte en partie sur leur(s) bien(s)
- Les autorités sont garantes de l'intérêt public. Les décisions finales leur appartiennent.
- Les mandataires aident à définir le cadre des discussions et développent les outils de planification. Ils sont mandatés par les autorités

L'objectif est d'aboutir à une planification qui réponde au mieux aux attentes de la population. L'expertise des usagers et des habitants sera précieuse pour comprendre et améliorer le fonctionnement du quartier, notamment en ce qui concerne les espaces ouverts.

Concrètement, la démarche collective aboutira à la définition d'objectifs qui seront retranscrits dans la charte des espaces ouverts.

Après la conclusion formelle de cette démarche de concertation (voir les étapes en page suivante), en janvier 2022, le processus classique d'approbation du PLQ suivra son cours.

UNE CHARTE DE CONCERTATION : DES ENGAGEMENTS ET DES VALEURS

Grâce à la concertation, l'expression des diverses idées et propositions des habitants et des usagers du quartier sera encadrée et organisée selon des principes transparents. Cette charte de concertation rappelle les droits et les devoirs des acteurs, les engagements des uns et des autres et les valeurs essentielles. Transparence, honnêteté et simplicité doivent guider la démarche.

Pour la population et les associations, la charte a pour but de faciliter le déroulement de la concertation en précisant une base commune de valeurs.

Pour les institutions, la charte est un contrat qui leur impose de prendre en compte les débats et les réflexions de la démarche de concertation dans le développement du projet et dans leurs décisions.

La concertation permet à tous de s'exprimer, dans la cohérence avec le projet et son suivi. La charte assure l'engagement de tous sur toute la durée de la démarche; elle doit être acceptée par tous les participants.

Les différents acteurs s'engagent à la poursuite d'un but commun : la définition collective des objectifs du cahier des charges du projet.

Dans ce but ils s'engagent à :

- Respecter le processus de concertation proposé
- Mettre entre parenthèses l'intérêt individuel au profit de l'intérêt collectif
- Respecter un fonctionnement par consensus
- Assurer un droit égal à la parole pour tous, sans préjugés
- Respecter les objectifs généraux de la charte

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Pour la concertation :

- Nourrir la charte des espaces ouverts avec la connaissance des habitants
- Permettre une appropriation du projet par les habitants

Pour le quartier :

- Réaliser le programme découlant du Plan Directeur de Quartier (PDQ) soit environ 2300 nouveaux logements pour tous et 1600 nouveaux emplois (activités, commerces, services de proximité), d'équipements publics (école, crèche, maison de quartier, réseau de soin)
- Préserver le patrimoine et l'identité du quartier
- Remettre à ciel ouvert les rivières (l'Aire et la Drize)
- Mettre en place un réseau d'espaces ouverts et paysagers variés
- Réaliser un quartier de la proximité
- Centraliser le stationnement (pas de stationnement ni en surface, ni sous les immeubles)
- Limiter la circulation automobile à l'intérieur du quartier et favoriser la mobilité douce
- Ramener la nature en ville et répondre aux défis du changement climatique
- Viser une perméabilité des sols importante et gérer le cycle de l'eau à ciel ouvert

LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

Mercredi 3 nov. 2021

17h00 : Visite du quartier

Visite du quartier avec différents intervenants durant laquelle vous pourrez exprimer votre vécu ou connaissance du site

18h30 - 20h00: Séance de lancement

Séance d'information sur les planifications en cours et la démarche de concertation.

Jeudi 11 nov. 2021

18h30 - 21h30 : Atelier «usages»

Atelier de concertation visant à préciser les usages des espaces publics du futur quartier des Acacias

Jeudi 2 déc. 2021

18h30 - 21h30 : Atelier «recommandations»

Atelier de concertation visant à établir des recommandations sur le développement de la charte des espaces ouverts

Janvier 2022

à définir : Restitution

Séance de restitution avec présentation de la charte des espaces ouverts et du PLQ



Informations et inscriptions obligatoires:
<https://participer.ge.ch>

Mandataires «concertation» :

Christophe Gnaegi, TRIBU architecture, Lausanne SA
Catherine Lavaliez, Territoire & Environnement, Genève
Maude Sauvain, Latitude Durable, Genève

Mandataires «charte des espaces ouverts» :

Marion Talagrand, AMT, Paris
Simon Goddard, AMT, Paris

Mandataire «PLQ» :

Pierre Bonnet, Atelier Bonnet, Genève

Etat de Genève :

Ruben Villenave, Direction Praille Acacias Vernets (DPAV)
Roberto Grecuccio, Direction Praille Acacias Vernets (DPAV)